

Département de la DROME



HOTEL DU DEPARTEMENT
SERVICE GESTION DE L'EAU
26 AVENUE DU PRESIDENT HERRIOT
26026 VALENCE CEDEX 9

SAINT LAURENT EN ROYANS
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
26 190 SAINT-LAURENT-EN-
ROYANS

AGENCE DE L'EAU R.M.C
DÉLÉGATION RHÔNE - ALPES
14 RUE JONAS SALK
69363 LYON CEDEX 07

Commune de SAINT-LAURENT-EN-ROYANS

DOSSIER DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

MEMOIRE JUSTIFICATIF MISE A JOUR



75, impasse de la Cité – Z.A. La Croix des Marais – 26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél : 04.75.84.03.50 - Fax : 04.75.84.03.51

Février 2016 – 15CVA027

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION	3
2 RAPPELS DU CONTEXTE DE SAINT LAURENT EN ROYANS	5
2.1 Généralités	5
2.2 Les ressources en eau potable	6
2.3 Les sources de dysfonctionnements de l'assainissement collectif	7
2.3.1 Les eaux claires-parasites-permanentes	7
2.3.2 Les intrusions d'eaux pluviales	8
2.3.3 Le réseau pluvial du village	8
2.4 Les dispositifs d'assainissement non collectifs	8
2.5 Impact de l'assainissement sur le milieu récepteur	8
2.6 Environnement naturel	9
2.6.1 Description du bassin versant général	9
2.6.2 Carte des composantes naturelles fortes	10
2.6.3 Les Zones Naturelles d'Intérêts Faunistiques et Floristiques	11
2.6.4 Les zones NATURA 2000	13
2.6.5 Les zones humides	14
2.6.6 Contrat de rivière	14
2.6.7 Espaces Naturels sensibles	14
2.6.8 Les zones à risques naturels	14
2.6.9 Les sites archéologiques et historiques	14
2.7 L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif	15
2.7.1 Résultat global des études de sols	15
3 BASES DE DIMENSIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL	16
3.1 Hypothèses de développement	16
3.2 Extension des zones d'assainissement collectif	17
3.3 Le traitement des effluents communaux	17
4 ACTIONS SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL	18
4.1 Réduction des apports d'eaux claires parasites	18
4.2 Assainissement pluvial du village	19
4.3 Extension des réseaux de collecte Eaux Usées aux zones urbaines	19
5 PHASAGE DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL	20
5.1 Le programme d'assainissement	20

1

INTRODUCTION

La commune de Saint Laurent en Royans, soucieuse de valider une politique d'assainissement cohérente avec le contexte local et les objectifs réglementaires inhérents à la Loi sur l'Eau de janvier 1992, s'est engagée dans la réalisation d'une étude de son schéma directeur d'assainissement.

Ce document a pour objectif de donner une vision globale à long terme et permettre une planification et une optimisation des dépenses publiques en matière d'assainissement.

Comme toutes les communes françaises, Saint Laurent en Royans se doit de délimiter sur son territoire les zones qui relèveront de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif : c'est le « **zonage par mode d'assainissement** » inscrit dans le code général des Collectivités Territoriales à l'article L.2224-10.

Le zonage intègre également la dimension pluviale de l'assainissement au travers d'un recensement des zones sensibles au ruissellement et à ces effets. **Ainsi, le dossier évoque également un "zonage pluvial."**

Cette obligation de zonage répond au souci de préservation de l'environnement, de qualité des ouvrages d'épuration et de collecte, de respect de l'existant et de cohérence avec le Plan d'Occupation des Sols. Elle doit permettre également de s'assurer de la mise en place des outils d'épuration les mieux adaptés à la configuration locale et au milieu considéré.

Une enquête publique est obligatoire avant d'approuver la délimitation des zones d'assainissement des eaux usées. **Ce présent dossier constitue le mémoire justificatif du dossier de zonage.**

Le zonage d'assainissement découle logiquement des conclusions du schéma directeur d'assainissement de 2001 dans lequel ont été fixées les grandes lignes techniques et financières des aménagements futurs, ainsi que du dossier de PLU de 2004 qui a conduit la Municipalité à actualiser son programme d'assainissement.

Ce document présente donc les principales orientations déduites de l'étude du schéma directeur d'assainissement et leurs incidences en matière de zonage d'assainissement du territoire de Saint Laurent en Royans.

RAPPELS DU CONTEXTE DE SAINT LAURENT EN ROYANS

2.1 Généralités

La commune de Saint Laurent en Royans repose sur une des terrasses alluviales de la vallée de la Bourne, et comptait 1307 habitants (recensement de 2012).

Quatre cours d'eau arrosent le territoire : le Cholet, la Lyonne, la Bourne, et le ruisseau de Sainte Eulalie qui constitue le milieu récepteur de l'assainissement collectif.

Des objectifs de qualité élevés assignés à ces différents cours d'eau (1A) impliquent une mise à niveau de l'ensemble des systèmes d'assainissement du bassin versant de la Bourne ainsi que l'évoque le « Schéma d'assainissement de la Bourne et de ses affluents » du Parc Régional du Vercors.

Le système d'assainissement collectif de SAINT LAURENT EN ROYANS repose sur 24,8 km de réseaux de collecte dont 2,7 km de réseau unitaire et 1,7 km de conduite de refoulement. Le réseau d'eaux usées dessert 535 foyers environ. Le réseau pluvial se compose de 13,4 km de collecteurs.

Depuis 2014, la commune est raccordée à la station d'épuration du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Bourne et de la Lyonne Aval (SMABLA). Avant ce raccordement, le traitement des effluents de la commune était confié à une station d'épuration de type « boues activées » mise en service en 1975. Celle-ci était dimensionnée pour admettre un flux de 1500 E.H, et n'assurait pas les objectifs de traitement étant donné le faible taux de dilution du milieu naturel.

Il n'existe plus qu'un déversoir d'orage (au lieu des trois recensés lors de l'établissement du dossier de zonage d'assainissement réalisé en 2004). Il se situe route des Clos.

Depuis 2005, la commune de Saint Laurent en Royans a entrepris de nombreux travaux d'assainissement :

- Raccordement au réseau du SMABLA (RD 54) des hameaux de Gachetières, Royanais et Bournières.
- Mise en séparatif des réseaux au hameau de Mey, avec un raccordement au réseau communal.

- Mise en séparatif des réseaux dans le centre village, du carrefour RD2 / RD 54 aux aménagements sportifs chemin des Pacaliers.

Le plan des réseaux d'assainissement est joint en annexe 1 du présent dossier.

La population relevant de l'assainissement non collectif s'élèverait à environ 180 E.H, pour un volume d'eau usée de l'ordre de 25 m³/jour.

Les besoins en eau s'élevaient à 71 000 m³ en 2014.

Les eaux pluviales de Saint Laurent en Royans sont gérées par 5 infrastructures pluviales développées ; l'absence d'exutoires diversifiés constitue actuellement une faiblesse pour l'assainissement du village, lequel est traversé en son centre par un réseau dont les capacités hydrauliques s'avèrent déjà grandement "hypothéquées" par l'importance des surfaces imperméables raccordées.

2.2 Les ressources en eau potable

Le réseau AEP communal dessert toutes les zones bâties, sur 48 km environ.

En 2014, l'état général du réseau était réputé bon au regard de l'indice de perte linéaire moyen s'équilibrant autour de 6,29 m³/jour/km de conduite, avec un rendement de l'ordre de 68,50 %.

La ressource en eau repose sur :

- la source des Tracols ;
- le captage du Monastère ou « Fayanne » (sur la commune de SAINT JEAN EN ROYANS) ;
- le captage de Laval.

Le premier captage, le plus ancien, se situe au hameau de Laval, et permet d'acheminer un débit de 4 l/s en période de sécheresse vers le réservoir du haut service de la Mucellière. Un périmètre de protection immédiat et rapproché ceinture l'ouvrage.

La seconde source captée au lieu dit « les Tracols » est exploitée et refoulée vers le réservoir des Hauts Tracols, avec un débit minimum de 2 l/s On ne distingue qu'un périmètre de protection immédiat.

Le troisième est situé au lieu dit « La Fayanne », et exploite les trois principales émergences d'eaux souterraines issues d'un chaos rocheux (8 l/s en étiage en 1989). Des périmètres de protection immédiat et rapproché ont été instaurés autour de ces sources.

En 2014, l'analyse des consommations par abonné, nous permet de dresser le bilan de répartition des volumes suivants, ainsi qu'un prévisionnel théorique d'effluent résiduaire par mode d'assainissement.

- Nombre d'abonnés : 658,
- Volume AEP 70849 m³/an (donnée de 2014),
- Volume assujetti à l'assainissement collectif : 55927 m³/an, soit 535 abonnés,
- Volume non assujetti 14922 m³/an,
- Volume moyen * d'eau usée collectif : 130 m³/jour,
- Volume moyen * d'eau usée en non collectif : 35 m³/jour

(*) hypothèse : sur 365 jours, avec un coefficient de restitution des eaux usées de 85% par usager

A ces valeurs, doivent être rapportés les volumes non comptabilisés pour les usages municipaux.

2.3 Les sources de dysfonctionnements de l'assainissement collectif

Les conclusions du zonage d'assainissement de 2005, ont mis en avant des désordres de l'assainissement collectif. Ils sont de nature hydraulique essentiellement, liée à une collecte d'eau pluviale importante et d'eau claire-parasite-permanente.

Depuis des travaux ont été réalisés par la commune pour considérablement réduire ces dysfonctionnements.

2.3.1 Les eaux claires-parasites-permanentes

En 2005, un débit moyen de 5 m³/heure d'eau claire circulait dans les collecteurs, soit 120 m³/ jour environ. L'origine de ce débit incombait à 7 tronçons principaux de l'assainissement communal.

Des investigations plus ciblées ont permis de définir l'origine des eaux parasites :

Lieux	débit parasite en m ³ /h	Contribution au total en %	origines
HLM du village	1	20%	collecteur pluvial / drain - fuite AEP
Les Terreaux / VC 8	1	20%	sources et drains de particuliers
CD 54 / pluvial	0.7	14%	sources issues des parcelles agricoles
Les Pouilles/Buyet	0.7	14%	source d'un particulier
La Mucelière	0.7	14%	drains et sources publiques
ZA Plaine des Hauts Serres	0.5	10%	fuite AEP
Place du village	0.4	8%	réseau non étanche
TOTAL	5	100%	

Tableau 2-a : distribution des débits parasites sur SAINT LAURENT EN ROYANS - 2005

A ce jour, des travaux de mise en séparatif ou étanchement de réseaux existants sur les secteurs des HLM du village, Les Terreaux, la Mucelière, la ZA Plaine des Hauts et la place du village ont réduit le débit d'eau claire parasite à 1,4 m³/h, soit environ 65% des eaux claires parasites estimées en 2005 (ces eaux parasites

incombent à des sources raccordées intentionnellement sur le système collectif en l'absence d'exutoire alternatif).

2.3.2 Les intrusions d'eaux pluviales

Les apports pluviaux résultent principalement de la collecte unitaire et pluviale stricte réalisée sur 3400 mètres de réseau au Nord du village de Saint Laurent en Royans : Buyet, Pouilles, et une partie de la route de Sainte Eulalie (centre village- pharmacie mise en séparatif réalisée).

2.3.3 Le réseau pluvial du village

La Place de l'Hôtel de ville accueille le transit de l'ensemble des eaux pluviales provenant des secteurs construits de l'Ouest du village, formant un « goulot d'étranglement » favorable aux débordements ponctuels par temps de pluie. Plusieurs constats ont été dressés au niveau du regard n°192 assurant la jonction de deux sous bassins versants : Bouroux et Buyet.

Lors des travaux d'aménagement du centre village réalisée en 2013, des collecteurs pluviaux ont été mis en œuvre, il s'agit de collecteurs Ø600, en complément de l'existant.

2.4 Les dispositifs d'assainissement non collectifs

En 2005, l'état sanitaire des installations d'assainissement non collectif, évalué à partir d'une campagne d'enquête par courrier (à laquelle seulement 30% des intéressés ont répondu), révèle que près de la moitié des équipements n'effectue qu'un prétraitement des effluents (fosses septiques ou toutes eaux) avant rejet dans le milieu naturel. La seconde moitié des systèmes non-collectifs comporte un ouvrage de traitement relativement mal identifié par les propriétaires.

Depuis les principaux hameaux en assainissement autonome lors du zonage d'assainissement de 2005 sont raccordés au réseau eaux usées.

2.5 Impact de l'assainissement sur le milieu récepteur

Lors du schéma d'assainissement de 2005, les impacts suivant ont été répertoriés :

- pollution du ruisseau de Sainte Eulalie, dû à son faible taux de dilution et aux débits des eaux traitées de la STEP communale.
- pollution continue du ruisseau des Tracols par le réseau pluvial du village : rejet des branchements de Bouroux/Buyet essentiellement avec 25 E.H environ ;
- pollution continue du Cholet au passage du hameau de MEY : rejet de 15 E.H par le réseau unitaire ;
- pollution continue du ravin du Paradis au droit du hameau Gachetières : rejet de 15 E.H par le réseau unitaire.

Depuis, la mairie a engagé des travaux qui ont permis de limiter l'impact sur le milieu récepteur.

Le raccordement du réseau communal de Saint Laurent en Royans à la station intercommunale du SMABLA (depuis 2014) permet de ne plus dégrader le ruisseau de Saint Eulalie (ancien lieu de rejet de la station d'épuration communale de Saint Laurent en Royans).

Une pollution continue générée par le hameau des Gachetières, avait été observée lors du zonage d'assainissement. Cette dernière n'existe plus depuis les travaux réalisés en 2013. Le réseau de collecte des eaux usées du hameau des Gachetières achemine les effluents jusqu'au poste de refoulement en bordure de la Lyonne, qui les transfèrent jusqu'au réseau du SMABLA sous l'emprise de la Route Départementale 54.

La mise en séparatif des réseaux au droit du hameau de Mey (2010) a aussi permis de stopper la pollution du Cholet.

2.6 Environnement naturel

2.6.1 Description du bassin versant général

Saint Laurent en Royans s'inscrit dans le Parc Naturel Régional du Vercors, peuplé par 26000 habitants permanents, et le double en période hivernale et estivale.

Le Royans, situé en contrebas des plateaux calcaires du Vercors est un pays de terrasses alluviales et de collines de molasses. La dépression royannaise s'apparente à un golf pénétrant l'intérieur des montagnes et plateaux du Vercors.

Le paysage de Saint Laurent en Royans est d'une grande richesse car alterné par différentes zones bien individualisées : zone agricoles, hameaux, bois.

L'occupation des sols est la suivante, sur les 2739 hectares disponibles :

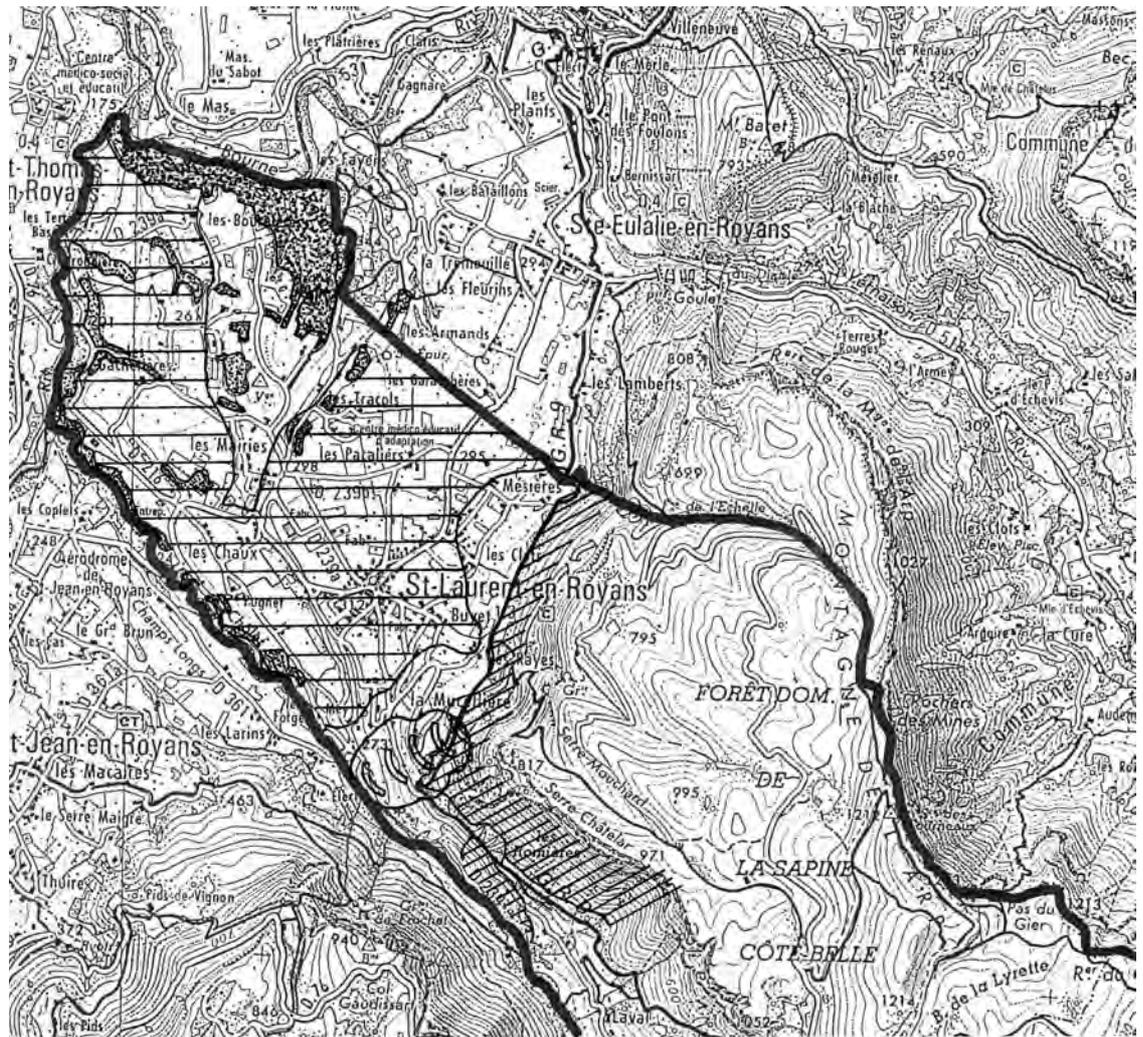
- forêt : 1820 ha soit 67 % ;
- Parcours : 206 ha soit 7 % ;
- Surface agricole : 537 ha soit 20 % ;
- Sols : 85 ha soit 3 % ;
- autres : 91 ha soit 3 %.

L'espace naturel correspond à une zone anticlinale de la montagne de l'Arps. Cette espace domine le village et la zone agricole située sur le synclinal du Royans.

Du Sud-Ouest au Nord-Est, une zone réservée à l'exploitation forestière, classée en Parc Régional du Vercors correspond aux formations épaisses calcaires du Vercors (Urgonien).

Une vaste plaine alluviale où se sont implantés l'agriculture et l'habitat, accueille 800 ha d'espaces agricoles consacrés à des productions traditionnelles (maïs, blé, fourrage, orge, noyers, lait). L'agriculture, en régression, se concentre sur cette plaine limoneuse qui recouvre un substratum molassique que l'on peut voir affleurer au centre dans le quartier les Tracols, les Mairies, les Chaux.

2.6.2 Carte des composantes naturelles fortes



-  Zone agricole de qualité
-  Zone boisée de deux types :
-  Forêts de protection (zones de pente)
-  Bosquets dispersés
-  Risque naturel (glissement de terrain)

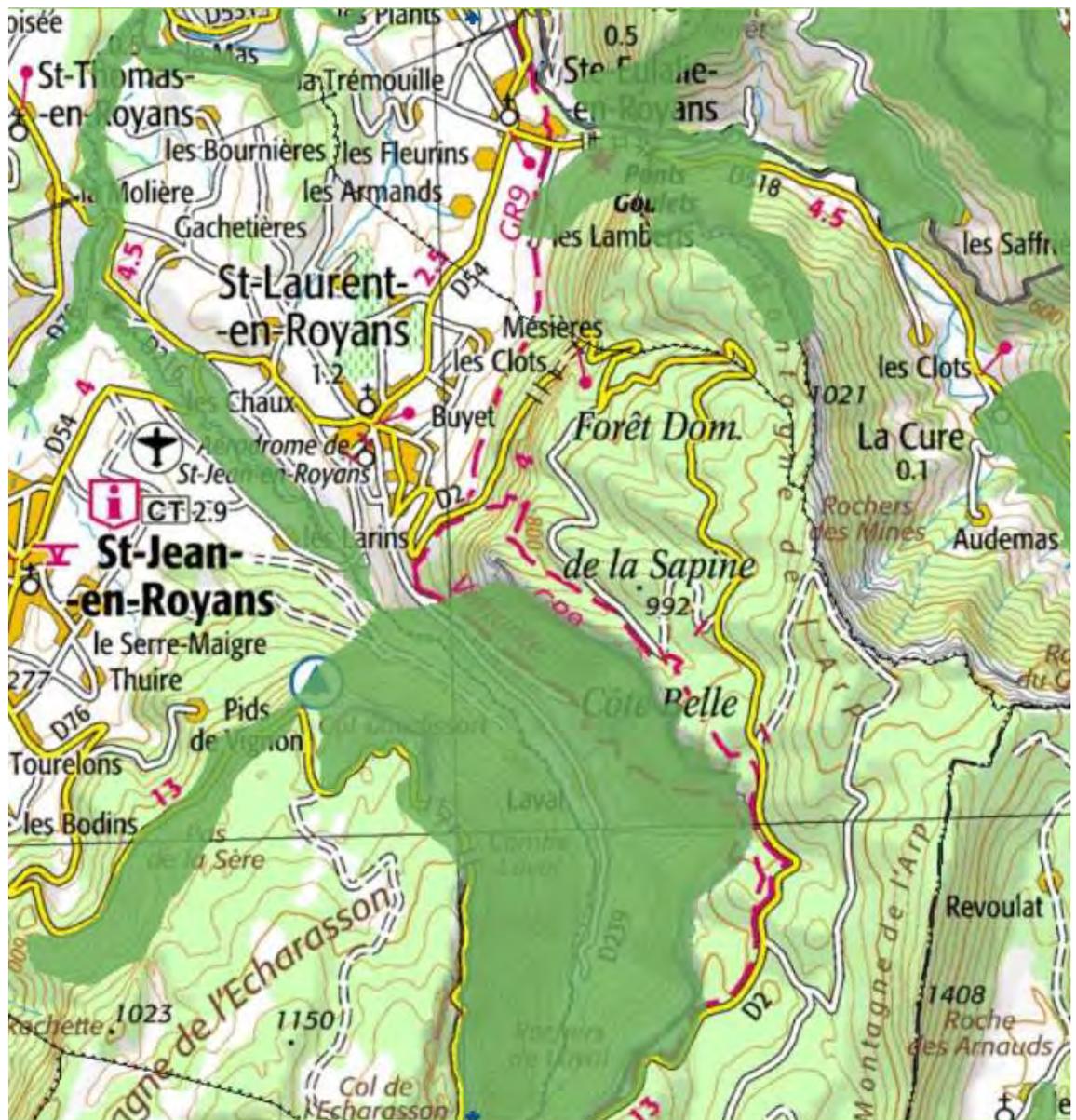
2.6.3 Les Zones Naturelles d'Intérêts Faunistiques et Floristiques

2.6.3.1 ZNIEFF type I

Sur le territoire de Saint Laurent sont répertoriées les Zones Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristiques de type I suivantes :

- La Combe de Laval (Combe Laval) : zone n°26060003 ;
- la ripisylve de la Lyonne et de la Bourne : zone n°26060005.

Ces zones sont matérialisées en vert foncé sur la figure ci-dessous (*extrait DREAL Rhône Alpes*).

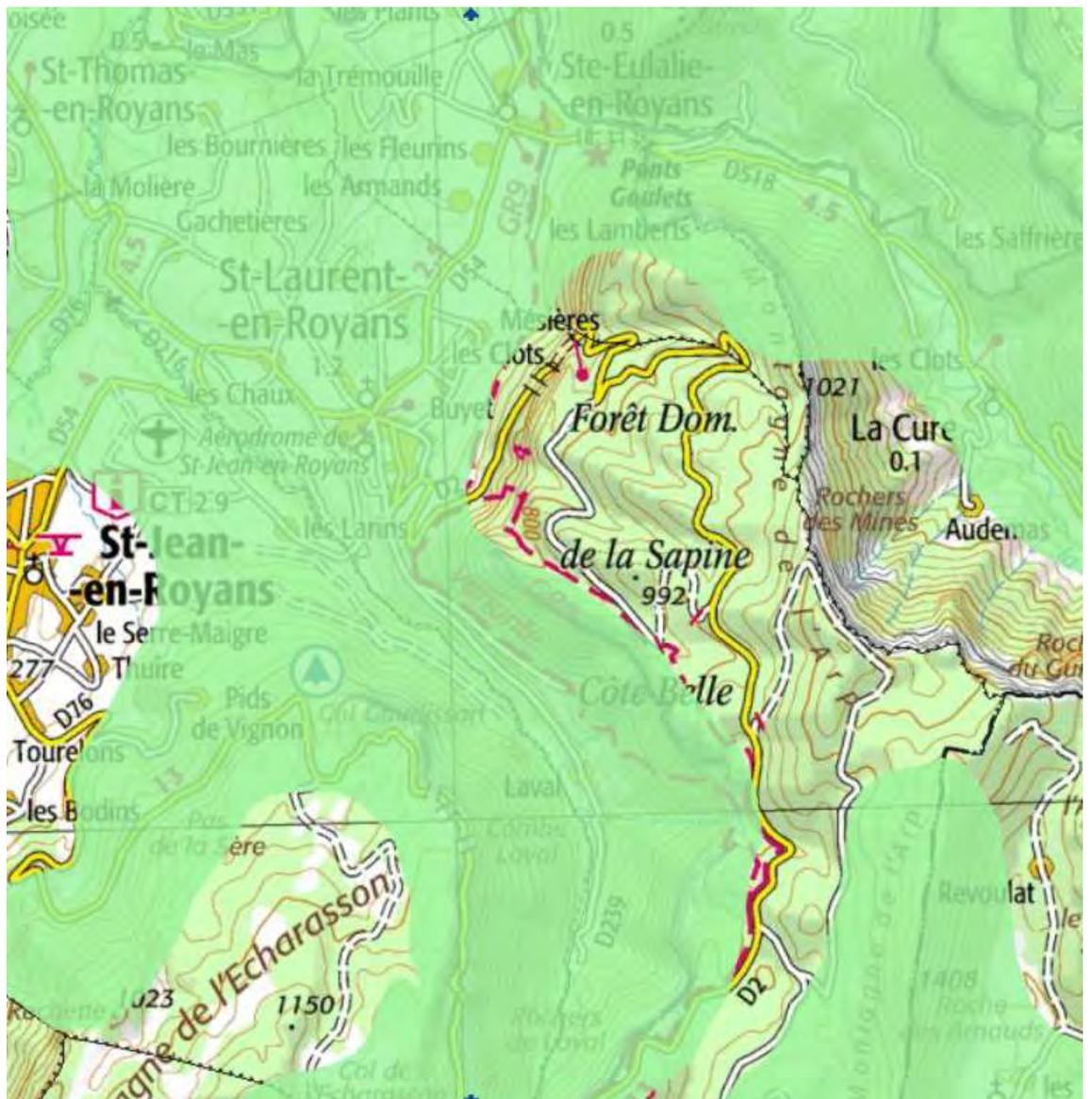


2.6.3.2 ZNIEFF type II

Sur le territoire de Saint Laurent sont répertoriées les Zones Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristiques de type II suivantes :

- Royans et vallée de la Bourne.
- Plateaux centraux du Vercors.

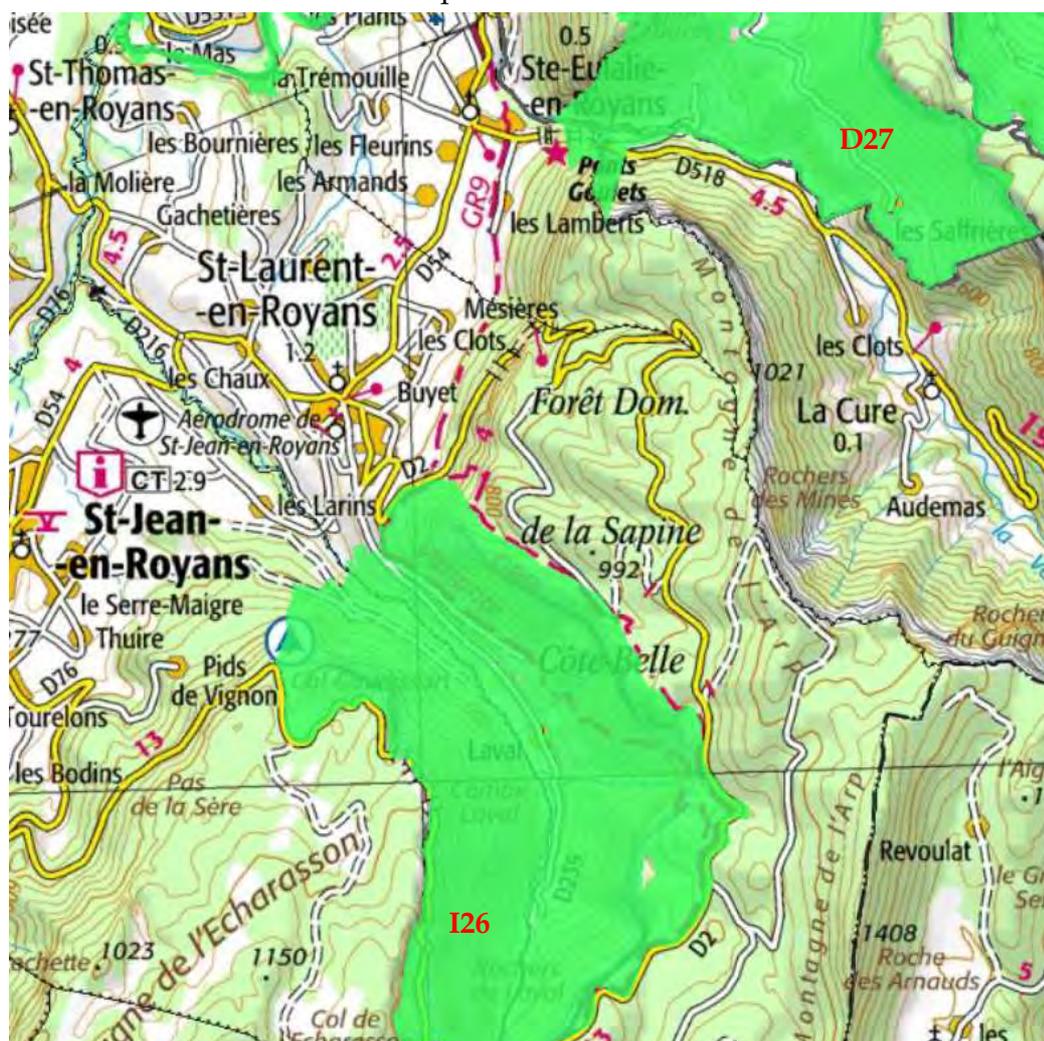
Ces zones sont matérialisées en vert clair sur la figure ci-dessous (*extrait DREAL Rhône Alpes*).



2.6.4 Les zones NATURA 2000

La Directive pour la protection des espèces et en particulier la directive « habitats » concerne deux secteurs de SAINT LAURENT, il s'agit de :

- « La Bourne » (I26, surface : 2804,9 ha) : Les gorges de la Bourne sont entaillées dans le flanc Ouest du Vercors en plein calcaire urgonien, ce site prestigieux par sa géomorphologie présente une mosaïque d'habitats et d'espèces prioritaires pour l'union européenne : pelouses sèches à orchidées, sources pétrifiantes, forêts de ravin à érable et grotte à chauve-souris. Cette mosaïque de milieux et les nombreuses espèces protégées qu'elle abrite font de ce lieu un espace naturel remarquable du parc régional du Vercors. ». Parmi les objectifs et principes de gestion avancés pour cette zone, est mentionné « le maintien de la qualité des eaux de la Bourne ».
- « Monts du matin, Combe Laval et Val de SainteMarie (D27, surface : 2338,8 ha) : 5 habitats d'intérêt communautaire (dont 2 prioritaires), 2 espèces d'intérêt communautaire (dont 1 prioritaire). Combe Laval fait partie du massif du Vercors. Celle-ci donne naissance au Cholet qui rejoint l'Isère. Les habitats rocheux abritent de nombreux arthropodes cavernicoles que l'on ne trouve que dans cette petite région (espèces endémiques) ». Les objectifs et principes de gestion énoncés, est mis en avant « le maintien de la qualité de l'eau ».



2.6.5 Les zones humides

La commune de Saint Laurent compte 8 zones humides régionales recensées (non RAMSAR) :

- Les Gamets - 26PNRV0001,
- Centre Médico Associatif - 26PNVR0141,
- La Lyonne - 26PNRV0178,
- Source de Cholet - 29PNRV0273,
- Le Cholet - 26PNRV0303,
- Les Commandières - 26PNRV0306,
- Gachetières - 26PNRV0308,
- Ripisylve de la Bourne et affluents - 38VE0179.

2.6.6 Contrat de rivière

La commune de Saint Laurent est dans le bassin versant de la Bourne, et donc fait partie des 33 communes associées au contrat de rivière Vercors Eau Pure II (2013-2018).

Le comité de rivière Vercors Eau Pure a défini et validé trois grandes orientations qui fondent l'architecture du contrat, et au sein desquelles s'articulent sept enjeux majeurs :

- Orientation 2 : l'animation et la gouvernance,
- Orientations 2 : la ressource en eau,
- Orientation 3 : l'aménagement du territoire et les milieux physiques.

2.6.7 Espaces Naturels sensibles

Le territoire de Saint Laurent en Royans n'a pas d'Espace Naturel Sensible répertorié.

2.6.8 Les zones à risques naturels

Deux zones de glissement de terrains superficiels sont mentionnées sur le secteur de Rimet - les Pies et le chemin de Labe.

Les glissements s'opèrent sur un substratum sableux du Miocène, adjacente à un secteur d'éboullis stabilisés. Ce secteur n'est pas bâti et n'est pas constructible.

La commune a identifié un secteur subissant des inondations, il s'agit du secteur vers le pont du Moulin, il s'agit des terrains en contre bas des deux habitations en rive droite du Cholet (voir plan zonage).

2.6.9 Les sites archéologiques et historiques

Deux sites archéologiques ont été repérés sur le territoire. Ils concernent des vestiges de silex, faune et poterie.

Un monastère orthodoxe est également recensé au cœur de la combe, en rive droite du Cholet.

2.7 L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif

2.7.1 Résultat global des études de sols

En 2005, les zones sélectionnées pour les études de sol correspondaient aux principaux hameaux à la périphérie du bourg qui n'étaient pas raccordés au réseau d'assainissement. Ces zones sont les suivantes :

- zone n° 1 : Les Bournières,
- zone n° 2 : Les Gachetières,
- zone n° 3 : Les Tracols,
- zone n° 4 : Les Terreaux,
- zone n° 5 : Les Mairies,
- zone n° 6 : Les Chaux,
- zone n° 7 : Pugnet,
- zone n° 8 : Mey.

Les études de sols montrent des résultats souvent peu favorables à l'assainissement non collectif en raison de la nature géologique du sous-sol.

Depuis l'actualisation du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2005, les hameaux de Bournières, Gachetières, Royanais et Mey ont été raccordés au réseau eaux usées.

BASES DE DIMENSIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

3.1 Hypothèses de développement

Sur la période 1990 – 1999, l'effectif¹ de Saint Laurent en Royans s'est réduit de 8,4% environ passant ainsi de 1330 à 1220 habitants selon les résultats du dernier recensement de la population.

La population totale était de 1275 habitants en 1999.

Le taux annuel de -0,97% incomberait essentiellement à un solde migratoire apparent négatif de -0,94% l'an.

Pour les 20 ans à venir, nous retiendrons l'hypothèse d'un rythme de développement annuel de + 1%, conduisant à envisager **une population (sans double compte) à l'horizon 2020 de 1500 habitants environ.**

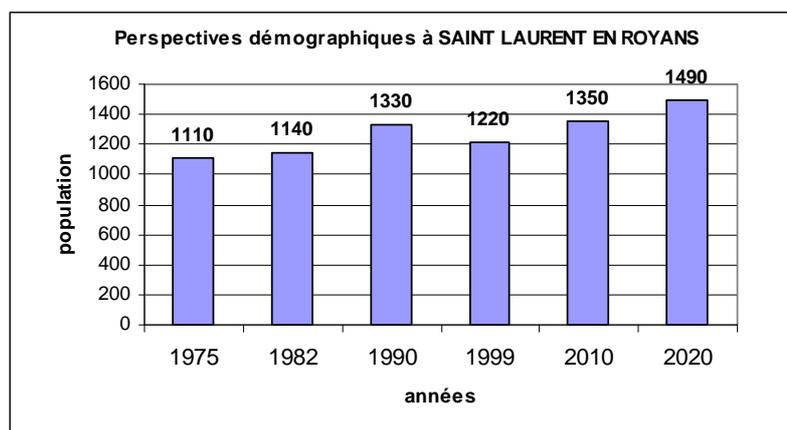


Tableau 3-a : évolution démographique envisagée à l'horizon 2020

¹ Population sans double compte

3.2 Extension des zones d'assainissement collectif

Depuis 2005, des hameaux initialement en assainissement autonome (favorable et peu favorable) ont été raccordés. Les travaux suivants peuvent être répertoriés :

- **Hameau de Mey en 2010.**
- **L'extension du réseau au niveau de la MGEN et le bas du quartier Tracols en 2006**
- **Les hameaux de Bournières, Gachetières et Royanais en 2013.**
- **Le mise en séparatif du tronçon RD54 centre-ville en direction de Sainte Eulalie en 2013.**

L'élaboration de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif, réalisée en 2005, a permis de recenser les quartiers susceptibles de relever du mode d'assainissement collectif dans l'avenir, s'ils venaient à se développer car les sols sont réputés peu favorables à l'assainissement non collectif. Il s'agit des quartiers suivants :

- **Les Chaux ;**
- **Les Mairies Nord (représentant 3 habitations) ;**
- **Les Tracols haut.**

A ce jour, la commune ne projette plus de raccorder ces trois quartiers. Néanmoins la mise en œuvre de l'assainissement collectif peut reposer sur le principe d'un raccordement de ces hameaux sur le système de collecte du village et/ou la création de systèmes semi-collectifs (réseau et traitement à l'échelle du hameau).

Certaines zones urbanisables du PLU (zones UA, UC, UD, UL, UI,...), relevant systématiquement du mode d'assainissement collectif et n'étant pas encore desservies, s'inscrivent logiquement dans ce programme d'extension :

- **Montée vers Buyet : zone UD ;**
- **Impasse de l'IME : zone UA ;**

En outre, trois zones AUa impliqueront de légères extensions des réseaux actuels afin de les rendre raccordables :

- **Montée de l'Arps.**

Globalement, le taux de collecte de l'assainissement collectif représente environ 80%. Nous retiendrons un effectif de 1 300 E.H pour l'assainissement collectif.

3.3 Le traitement des effluents communaux

Depuis 2014, la commune de Saint Laurent est raccordée à la station d'épuration réalisée par le SMABLA.

4

ACTIONS SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL

4.1 Réduction des apports d'eaux claires parasites

A ce jour, des travaux de mise en séparatif ou étanchement de réseaux existants sur les secteurs des HLM du village, Les Terreaux, la Mucelière, la ZA Plaine des Hauts et la place du village ont réduit le débit d'eau claire parasite à 1,4 m³/h, soit environ 65% des eaux claires parasites estimées en 2005 (ces eaux parasites incombent à des sources raccordées intentionnellement sur le système collectif en l'absence d'exutoire alternatif).

Nous présentons dans le tableau suivant les débits à déconnecter du réseau communal :

Lieux	débit parasite en m ³ /h	Contribution au total en %	volume supprimé en m ³ /jour	
HLM du village	0.5	10%	12	FAIT
Les Terreaux / VC 8	1	20%	24	FAIT
CD 54 / pluvial	0.7	14%	16.8	
Les Pouilles/Buyet	0.7	14%	16.8	
La Mucelière	0.7	14%	16.8	FAIT
Place du village	0.2	4%	4.8	FAIT
TOTAL	3,8 m³/h	76%	91 m³/jour	

Tableau 4-a : objectifs de réduction des eaux parasites à SAINT LAURENT EN ROYANS

Les travaux de deux des six secteurs mentionnés dans le tableau précédent ne sont pas encore réalisés.

Ces volumes d'eaux claires parasites seront supprimer lors des travaux de mise en séparatif des quartiers des Pouilles, Buyet. A ce jour la commune a fait réaliser un Avant-Projet sur le raccordement de ces quartiers.

4.2 Assainissement pluvial du village

La place de l'Hôtel de Ville est traversée par un réseau pluvial assurant l'assainissement des quartiers posés sur le versant de la montagne de l'Arp : Buyet, Bouroux, montée de l'Arp, lotissement Bouroux, route de la Mucellière.

Les réseaux pluviaux convergeant en centre-ville (sous-bassin Bouroux, sous-bassin Mucellière) bénéficient de pentes prononcées (4 à 10%) induisant des débits de pointes élevés, responsables de débordements du réseau de la place de l'Hôtel de Ville au droit de la jonction des 2 sous-bassins.

Depuis la réalisation du zonage d'assainissement de 2004, la commune a fait réaliser les travaux suivant :

- 1) déviation des écoulements de la voie communale n°3 du village à la Mucellière vers un exutoire dans la Plaine de Mey : **tronçon I' - J'** ;
- 2) création d'un second réseau pluvial en parallèle à celui actuel : **tronçon P1 - à la fin de l'aménagement du centre-ville**, soit à proximité du Regard EU référencé 98.

4.3 Extension des réseaux de collecte Eaux Usées aux zones urbaines

Certaines zones urbaines et bâties de Saint Laurent en Royans ne sont pas encore desservies par un réseau de collecte des eaux usées.

Le tableau suivant rassemble les opérations d'extensions étudiées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement :

OPERATION/COUTS	Coût d'investissement en EUROS HT	Coût d'amortissement annuel EUROS HT / an	Coût d'entretien annuel EUROS HT / an	Enjeux
Extension du réseau au quartier Buyet en zone UD (tronçon L-M)	45 800 €	916 €	100 €	collecte de eaux usées du bas du CR n°10 : 200 ml de réseau, 13 branchements, suppression des eaux usées sur le réseau pluvial du village
Extension du réseau à l'impasse de l'IME en zone UA (tronçon Z-Z')	11 800 €	236 €	50 €	collecte des eaux usées : 100 ml de réseau + 1 branchement
Extension du réseau à la ZA de la Plaine de la Claire en zones UC-UD-UE (tronçon C'-D')	30 500 €	610 €	88 €	collecte des eaux usées : 175 ml de réseau + 3 branchements (bâtiment activités du bois)
Mise en séparatif du réseau à Trenières en zone UD (tronçon M1-M3)	68 700 €	1 374 €	195 €	collecte des eaux usées : 390 ml de réseau + 15 branchements, mise en séparatif du réseau avec déconnexion de 1ha de surface active
TOTAL	156 134 €	3 236 €	503 €	Desserte des zones périphériques au réseau communal

Tableau 4-b : opérations d'extensions du réseau communal étudiées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de SAINT LAURENT EN ROYANS

5

PHASAGE DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

5.1 Le programme d'assainissement

Le programme d'assainissement présenté ci-dessous correspond au programme d'assainissement du rapport de 2004, mis à jour. Elles sont groupées en 4 tranches de PRIORITES « décroissantes ». Ces opérations figurent sur le plan consigné en annexe 2.

□ **PRIORITES 1: réduction des apports d'eaux parasites et collecte des eaux usées perdues**

- Déconnexion d'une source du secteur du Buyet/Pouilles (17 m³/j) et de la mise en séparatif du quartier des Combes (525 m et 61 branchements).

□ **PRIORITES 2 : extension de la collecte aux zones urbaines principales**

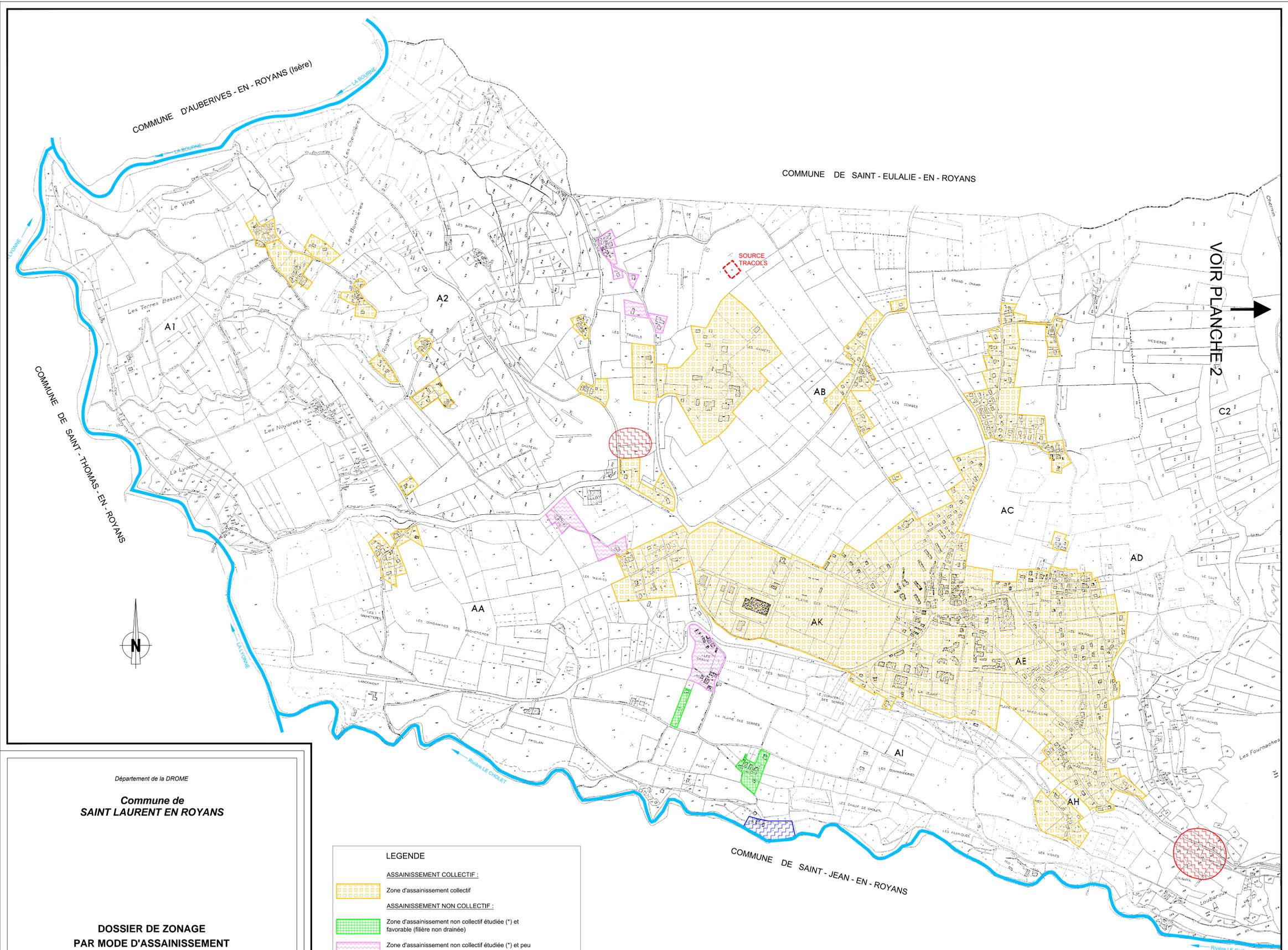
- Collecte (L-M) des effluents sur la zone UD de Buyet (200 m et 13 branchements) permettant de supprimer les rejets au réseau pluvial
- Renforcement du réseau pluvial du bourg (P1-P2) : 1100 m de réseau pluvial en D800 mm jusqu'au ruisseau des Tracols. *Partiellement réalisé*

□ **PRIORITE 3 : poursuite des extensions aux zones urbaines**

- Extension de la collecte (Z-Z') à l'impasse de la IME (100m et 1 branchement) en zone UA
- Extension de la collecte (C'-D') à la ZA de la Plaine de la Claire (175 m et 3 branchements) en zone UC/UD/UE

ANNEXES

- ANNEXE MEMOIRE :** PLANS DES RESEAUX EXISTANTS
- ANNEXE MEMOIRE :** PLANS DES OPERATIONS D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIFS ETUDIES DANS LE CADRE DU SCHEMA
DIRECTEUR
- ANNEXE MEMOIRE :** PLANS DE ZONAGE COLLECTIFS / NON COLLECTIFS
- ANNEXE MEMOIRE :** PLANS DE ZONAGE PLUVIAL



Département de la DROME

Commune de SAINT LAURENT EN ROYANS

DOSSIER DE ZONAGE PAR MODE D'ASSAINISSEMENT

B	25/01/2018	GF	Mise à jour	FP
A	17/12/2015	FP	PREMIERE DIFFUSION	FP
INDICE	DATE	NOM	NATURE DES MODIFICATIONS	VERIFIE

Fond de Plan dressé par : SCANNERISATION

ANNEXE 1

Plan du Zonage - Collectif / Non Collectif

N° DE PLAN :	1.1
CHEF DE PROJET :	F. PIOLAT
NUMERO D'ETUDE :	15CVA027
ECHELLE :	1/5000
DESSINATEUR :	G. FIGUET
DATE :	8 / 08 / 2018

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Agence de VALENCE
75 Impasse de la Croix
26100 LA ROCHE-DE-GLEN
Tel. 04 75 84 03 50
Fax. 04 75 84 03 51

Ce plan est la propriété de SAFEGE Environnement. Il ne peut être reproduit, modifié et diffusé sans autorisation.

LEGENDE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Zone d'assainissement collectif

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Zone d'assainissement non collectif étudiée (*) et favorable (filère non drainée)
- Zone d'assainissement non collectif étudiée (*) et peu favorable (filère drainée)

Tout le reste du territoire :

- Zone d'assainissement non collectif (pas étudiée)

Risque naturel (glissement de terrain)

Risque naturel (inondation)

Remarque :
(*) Etudiée = l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été étudiée dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de 2001



COMMUNE D'AUBERIVES - EN - ROYANS (Isère)

COMMUNE DE SAINT - EULALIE - EN - ROYANS

COMMUNE DE SAINT - THOMAS - EN - ROYANS

COMMUNE DE SAINT - JEAN - EN - ROYANS

Département de la DROME
Commune de SAINT LAURENT EN ROYANS

**DOSSIER DE ZONAGE
PAR MODE D'ASSAINISSEMENT**

B	25/01/2016	GF	Mise à jour	FP
A	17/12/2015	FP	PREMIERE DIFFUSION	FP
INDICE	DATE	NOM	NATURE DES MODIFICATIONS	VERIFIE

Fond de Plan dressé par : SCANNERISATION ASSETUDE/ETUDES/BQ/0220ZONAGEVA_ASST_BQ220.DWG

**ANNEXE 2
Plan du Zonage pluvial**

N° DE PLAN :	2.1
CHEF DE PROJET	F. PIOLAT
NUMERO D'ETUDE	15CVA027
ECHELLE	1/5000
DESSINATEUR	G. FIGUET
DATE	DEC 2015



Ce plan est la propriété de SAFEGE Environnement. Il ne peut être reproduit, modifié et diffusé sans autorisation.

LEGENDE

- Zone où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation.
- Zone où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel des eaux pluviales et de ruissellement dès lors que l'urbanisation est programmée.

